



Les membres d'Événements Attractions Québec ont désormais accès au Service juridique du Regroupement Loisir et Sport Québec (RLSQ) à un tarif très avantageux.

Vous avez besoin d'un conseil? D'une analyse juridique? De représentation devant les tribunaux administratifs ou de droit civil? L'équipe du RLSQ, composée de cinq avocats, se spécialise en droit associatif des OBNL.

Pour en savoir plus sur les services et les conseillers, [visitez leur site web](#).

Pour les membres Festivals qui bénéficient de l'assurance administrateurs et dirigeants, nous vous rappelons que vous avez accès à un **15 minutes gratuit de conseils juridiques**, valable **une fois par organisation**. Vous devez cependant le spécifier au début de votre discussion avec votre conseiller. Notez que le 15 minutes doit être en lien avec des situations pouvant faire l'objet de la **couverture d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants**.

Tarifs et modalités (à compter du 1^{er} avril 2021 et jusqu'au 31 mars 2022)

À titre de membre d'ÉAQ, vous bénéficiez des tarifs suivants :

- Frais d'ouverture de dossier : 5 \$
- Taux : 115 \$ / heure

Veillez noter que des frais administratifs de 35\$ par facture seront ajoutés.

Veillez également noter que des intérêts seront facturés pour les paiements dépassant les 30 jours.

Comment utiliser le service?

Vous désirez utiliser ce service? Veuillez communiquer avec notre service aux membres, membership@eaq.quebec qui transmettra la demande. Vous serez par la suite mis directement en contact avec l'avocat qui collaborera sur votre dossier.

Pour information : 514 252-3037 ou 1 800 361-7688 au poste 3596